



6

MIEUX CONSOMMER

Directsoir N° 495 / Mardi 10 février 2009



© F. MAERDREKA

LA COLOCATION

Tous sous le même toit!

Très en vogue aux Etats-Unis et chez nos voisins anglo-saxons, la colocation séduit de plus en plus de Français. Une solution économique et la garantie de moments conviviaux, à condition de choisir de bons camarades!



«Homme propose trois pièces spacieuses et lumineuses pour colocation conviviale.» Depuis près de dix ans, ce type d'annonce ne cesse d'augmenter sur la Toile. Pour exemple, le site www.colocation.fr, créé en septembre 2000 :

chaque mois, environ un million d'internautes viennent consulter les 30000 nouvelles annonces de colocation mises en ligne. Face

à la flambée des prix des loyers à Paris et dans les grandes agglomérations françaises, nombre de personnes se tournent vers le partage de logement. L'aspect économique explique en partie le boom de cette formule mais, «au-delà de la difficulté à trouver aujourd'hui un logement adapté à ses attentes, ce mode de vie permet aussi de faire de nouvelles connaissances et s'avère une excellente solution pour remédier à la solitude», précise Vincent

Guilloux, psychologue clinicien, coach et coauteur de *La colocation, mode d'emploi pratique et juridique* (éd. Vuibert). Les colocataires peuvent devenir des confidents, avec qui l'on partage joies et peines...

À TOUT ÂGE

Très populaire auprès des jeunes et des étudiants grâce notamment à la série *Friends* ou au film *L'auberge espagnole*, la colocation attire néanmoins diverses catégories : jeunes adultes entrant dans la vie active, divorcés, mères célibataires, seniors et certains «délocalisés» travaillant en semaine loin de leur lieu de résidence. Des couples avec enfants choisissent même d'emménager à plusieurs dans une maison ou un loft par simple goût de la vie en communauté. «Nous avons environ 12500 annonces actives avec la répartition suivante au plan national : 32 % de 18-24 ans, 33 % de 25-34 ans, 28 % de 35-49 ans, et 7 % au-dessus et en dessous de ces classes d'âge», observent les coordinateurs du site Colocation.fr. Ce mode de vie original n'est pas prêt de prendre une ride.

SITES INTERNET

Les sites kel-koloc.com, easycoloc.com, appartager.com, topcolocation.com et recherche-colocation.com figurent parmi les liens utiles pour trouver le colocataire idéal. Une inscription – souvent gratuite – et un clic suffisent pour accéder à une importante base de données.

PRESSE ÉCRITE

Le *Fusac* (France-USA Contacts), magazine de petites annonces pour les anglophones de Paris et de sa région, et le journal *De particulier à particulier (PAP)* proposent de nombreuses offres régulièrement mises à jour. (Ils sont aussi sur le Web : fusac.fr et pap.fr.)

VOS TÉMOIGNAGES



La base : altruisme et empathie

→ Emmanuel, 26 ans, en colocation depuis huit ans. «Une bonne colocation fonctionne sur la base du savoir-vivre, du bon sens et de l'empathie. Il faut être altruiste, avoir un esprit communautaire et d'auto-organisation. Avec mes amis, nous n'avons pas fixé de règles strictes, car elles finissent toujours par être transgressées un jour ou l'autre.»

Répertorier les tâches de chacun

→ Cassandre, 34 ans, en colocation depuis sept mois. «Nous avons fixé une sorte de charte avec un certain nombre de règles communément admises. Nous avons répertorié sur un tableau les tâches de chacun (courses, ménage...). Avant d'organiser une soirée, on se consulte afin de ne pas gêner le sommeil de ceux qui travaillent le lendemain.»

VOTRE TÉMOIGNAGE NOUS INTÉRESSE

Envoyez-nous vos astuces, vos coups de cœur, vos coups de sang... sur les prochains thèmes que nous aborderons dans cette page «Mieux consommer».

Dites-nous tout sur conso@directsoir.net.

Prochains thèmes abordés :

- J'équipe ma voiture pour l'hiver
- Les trucs et astuces pour faire face au froid
- Les bonnes idées pour fêter mardi gras

Le rendez-vous des colocataires

→ Une soirée pour trouver un toit, tel est le concept des Jeudis de la colocation organisés le premier et le troisième jeudi de chaque mois, de 19h à 22h, dans un bar (Paris, Lyon, Marseille et Grenoble). Initié par Frédéric de Bourguet, ce rendez-vous concerne les personnes souhaitant partager un logement. Pour une entrée à 5 €, chaque candidat reçoit un badge de couleur qui signale aux autres l'objet de sa venue. Des professionnels de l'immobilier délivrent aussi des conseils utiles. Depuis juillet 2001, plus de 50000 personnes ont participé à une centaine de ces rencontres dans toute la France. www.jeuidelacolocation.org



Que dit la loi ?

Existe-t-il un contrat de colocation ?

M^e Christine Kaplansky : Non, c'est un contrat de bail classique. Mieux vaut qu'il soit signé par tous les colocataires. Ainsi, chacun est assuré d'avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs.

En quoi consiste

la clause de solidarité ?

Parfois réticents à la colocation, les propriétaires préfèrent insérer cette clause dans le bail. En acceptant cette mention, chaque colocataire devient responsable de la totalité du loyer et des charges.

Que faire en cas de départ de l'un des colocataires ?

S'il n'y a pas de clause de solidarité dans le bail, celui qui quitte les lieux doit payer jusqu'au terme de son préavis. Dans le cas contraire, il reste potentiellement redevable du paiement du loyer jusqu'au terme du bail. En cas de loyer impayé, le propriétaire peut exiger le versement de n'importe quel signataire ou de ses garants.